

Département de la Savoie
COMMUNE DE CHAMOUX-SUR-GELON

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 DECEMBRE 2019

L'An deux mille dix-neuf, le 10 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur René AGUETTAZ, Maire.

Étaient présents : Alexandre DALLA-MUTTA, Raymond BILLIET, Daniel MICLO, David BOUVET, Stéphane AGUETTAZ, Philippe FANTIN, Nadège VILLIERMET

Étaient excusés : Annie DHÉNIN, Cécile DEBRION

Étaient absents : Patricia VILLARD, Didier BAIDO.

ORDRE DU JOUR :

- ✓ **Fonction publique territoriale : contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires**
- ✓ **Budget : virements de crédits**
- ✓ **Intercommunalité : fusion des syndicats des eaux de Chamoux-sur-Gelon et La Rochette**
- ✓ **Intercommunalité : désignation des délégués au nouveau syndicat des eaux**
- ✓ **Divers**

Désignation du secrétaire de séance : Philippe FANTIN

Approbation du compte-rendu de la réunion du 7 octobre 2019

2 points à rajouter à l'ordre du jour : Régularisation emprise voie communale « rue de la Poste » et projet blason communal.

1- Fonction publique territoriale : contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires :

Par délibération du 14 novembre 2016, la commune a adhéré au contrat d'assurance groupe et a signé une convention avec le Centre de Gestion qui prévoit notamment les modalités de versement de la contribution financière annuelle due au Cdg73 en contrepartie de ce service.

Le Centre de gestion a informé la commune de l'augmentation des taux de cotisation demandée par l'assureur pour l'année 2020, en raison d'un rapport sinistre à prime défavorable à l'échelle du contrat groupe.

Le Centre de gestion de la Savoie a décidé de diminuer pour l'exercice 2020 la participation financière qu'il perçoit des collectivités au titre de son assistance administrative pour ce service. 1% du montant total des primes d'assurances dues au titre de l'exercice contre 2.5% pour les années précédentes.

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification, pour l'année 2020, des conditions d'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires pour les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL comme suit : une franchise de 10 jour ferme par arrêt en maladie ordinaire : 5.34 % de la masse salariale assurée contre 4.27% pour les années précédentes.

Autorise le Maire à signer tous actes nécessaires à ce dossier et approuve l'avenant modifiant la participation versée au Centre de Gestion en contrepartie de son assistance administrative.

2- Budget : virement de crédits :

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer les virements de crédit nécessaire au paiement des admissions en non-valeur votées lors de la réunion du 7 octobre 2019

3- Intercommunalité : fusion des syndicats des eaux de Chamoux-sur-Gelon et La Rochette :

La délibération du comité syndical du SI d'adduction et de distribution d'eau de la région de La Rochette du 16 septembre 2019 a approuvé le projet de statuts du futur syndicat issu de la fusion entre le SI à vocation unique d'adduction et de distribution d'eau de la région de la Rochette et du SI à vocation unique d'adduction d'eau de Chamoux-sur-Gelon.

L'arrêté Préfectoral du 10 Octobre 2019, a entériné le projet de périmètre d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale (EPCI) constitué du syndicat intercommunal à vocation unique d'adduction et de distribution d'eau de la région de La Rochette et du syndicat intercommunal à vocation unique d'adduction d'eau de Chamoux-sur-Gelon, appelés à fusionner.

Décision : Considérant l'intérêt de mutualiser les moyens, les services, et, les possibilités d'interconnexion des réseaux, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de fusion des deux syndicats et son périmètre ainsi que le projet de statuts du futur syndicat issu de la fusion.

4- Intercommunalité : désignation des délégués au nouveau syndicat des eaux :

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne : Philippe FANTIN et Raymond BILLIET, délégués titulaires ; David BOUVET et Stéphane AGUETTAZ, délégués suppléants au nouveau syndicat des eaux.

DIVERS

- **Projet blason communal : Suite à l'avis favorable du Directeur des Archives Départementales de la Savoie, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le blason communal**
- **Régularisation emprise voie communale « rue de la Poste » : Suite à un courrier d'un riverain demandant la régularisation de l'emprise de la voie communale « rue de la Poste » sur un terrain privé, le conseil municipal, décide d'engager la procédure de plan d'alignement sur l'ensemble de la « rue de la Poste ».**
- **Marché de Noël : Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette manifestation. Le bilan est très satisfaisant. La tombola du téléthon a recueilli 500 €.**
- **Bulletins municipaux et agendas : Les agendas sont arrivés en Mairie. Les bulletins municipaux devraient arriver vers la fin du mois. Une distribution conjointe sera à réaliser.**
- **Cérémonie des vœux : Elle aura lieu samedi 11 janvier à 18H30. Les conseillers se chargent de la mise en place de la salle (samedi à 14H) ainsi que la commande des plateaux.**
- **Une réunion est organisée jeudi 12/12 avec les kinés et les orthophonistes concernant leurs locaux.**

Fait à CHAMOUX SUR GELON le 13 décembre 2019

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

